

APPEL A PROJET - PROGRAMME SENIOR

PRESENTATION

1. Contexte et justification

L'Agence Emploi Jeunes a pour mission principale l'insertion des jeunes âgés de 18 à 40 ans. Toutefois, dans l'exécution de ses missions, elle est aussi chargée de la prise en charge et l'accompagnement des personnes vulnérables, éloignées du marché de l'emploi. Aussi, en vue d'assurer la possibilité aux plus défavorisés d'avoir accès à des opportunités d'emploi, l'Agence Emploi Jeunes a-t-elle décidé de développer et de mettre en œuvre le programme en faveur des personnes séniors.

2. Objectif

L'objectif est de favoriser le développement de l'entrepreneuriat et de promouvoir la création de 283 entreprises au profit de séniors désireux de s'installer à leurs propres comptes et détenteurs de projets viables.

3. Secteur d'activité

Sont éligibles, les projets novateurs du secteur agricole à court terme (cultures maraichères et autres plantes annuelles), les activités de pêche, d'élevage et de pisciculture, l'artisanat, le commerce et services divers (distribution, coiffure, couture, maroquinerie, etc.), l'agro-industrie (petites transformations), les ateliers de fabrication et de réparations, les activités liées au métier du bois (menuiserie, ébénisterie, etc.)

NB : Les cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, hévéa, teck, coton, anacarde, ...) et les activités d'achat de produits agricoles d'exportation sont exclues.

4. Public cible

Tout porteur de projet individuel ou en groupement, dont l'âge est compris entre 41 ans et 55 ans, tout chômeur sortis du fichier de l'allocation chômage expérimenté, qualifié et disponible pour s'installer à son propre compte et résidant dans la zone d'implantation du projet et nécessitant un financement maximum de **1 000 000 F CFA** est éligible à ce financement.

N.B : les modèles de plans d'affaires sont disponibles sur le site et les candidatures féminines sont fortement encouragées.

5. Soumission et dossier de candidature

La soumission des projets se fera sur la plateforme technologique de l'Agence Emploi Jeunes www.emploijeunes.ci.

6. Prise en charge du promoteur

Phase 1 : Sensibilisation des promoteurs

Les promoteurs inscrits et ayant soumis leur projet sur le site seront conviés à une réunion par les conseillers projets pour les informer du processus de prise en charge de leur demande de financement.



Phase 2 : Analyse des projets

- Analyse préliminaire (valeur ajoutée, existence de marché et maîtrise technique)
- Analyse financière (rentabilité et solvabilité) et analyse des risques.

Phase 3 : Comité de certification

Au terme des analyses, les projets seront défendus par les promoteurs devant le comité de certification afin d'être validés et d'obtenir le label de l'Agence. Les meilleurs projets seront transmis aux partenaires financiers pour le financement effectif.

7. Délais et Contacts

-  La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **VENDREDI 10 MAI 2017**, délai de rigueur.
-  Pour tout renseignement complémentaire, prière se rendre dans l'Agence Régionale Emploi Jeunes la plus proche.—